BULLETIN D'INSCRIPTION

LES MONTS DE ST BAUDILLE

☐ 9H00 Course à pied individuel 17kms

DIMANCHE 14 FEVRIER 2016

Frais d'inscription :

PENSEZ-Y

12€ sur place

→Course à pied comptant pour le Challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc - 10€ à l'avance ou

- →Course avec relais 12€ (par binôme) à l'avance ou 16€ (par binôme) sur place
- → Randonnée 6€ sur place
- → Course enfants gratuit

LOT OFFERT + SOUPE CHAUDE A L'ARRIVEE

☐ 2ème relayeur-Course avec Relais 8kms

Pour ceux qui choisissent de s'inscrire en amont, merci d'établir le chèque à l'ordre de : MJC St Baudille et de renvoyer ce bulletin d'inscription à la MJC St Baudille <u>impérativement</u> <u>avant le 10 février 2016.</u> Dans le cas contraire, les inscriptions seront ouvertes à partir de 7h30 le dimanche 14 février 2016.

☐ 9H00 1 ^{et} relayeur - Course avec Relais 9kms	
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse:	Adresse:
Téléphone:	Téléphone:
Email :	Email :
Année de Naissance :	Année de Naissance :
☐ Homme ☐ Femme	☐ Homme ☐ Femme
Club ou Association: Licence n°: Catégorie: J S V1 V2 V3 V4 et C pour le relais	Club ou Association: Licence n°: Catégorie: J S V1 V2 V3 V4 et C pour le relais
N° DE DOSSARD réservé à l'organisation:	N° DE DOSSARD réservé à l'organisation:
Modalités d'inscription: Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme et de Triathlon, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. J'ai pris connaissance du règlement. A	Modalités d'inscription: Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme et de Triathlon, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. J'ai pris connaissance du règlement. A Le

☐ 8H00 Randonnée	12 kms	
NOM :		- Prénom :
Adresse:		
		Email :
Année de Naissance :		☐ Homme ☐ Femme
☐ 10H00 Course Enfants	500 m ou 1 km	
		Prénom :
Adresse:		
Année de Naissance :		Signature parent(s):

Règlement de l'épreuve

La Maison des Jeunes et de la Culture de St Baudille organise <u>Dimanche 14 février 2015</u> la 22^e édition des Monts de Saint Baudille. Une randonnée de 12 kms à 8h ; la course à pied de 17 kms à 9h, la course avec relais de 9 et 8 kms à 9h, et une course enfants de 500 m ou 1 km à 10h.

- **Art.1** Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas des vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive.
- **Art. 2** La course est ouverte à tous. Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme ou de Triathlon, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique de la <u>course à pied en compétition</u>.
- Art.3 Le retrait des dossards se fera à la MJC le jour de la course de 7h30 à 8h45.
- **Art.4** Sécurité : les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité sera assurée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à suivre les coureurs. Le parcours est balisé.
- **Art.5** Afin d'éviter les problèmes de saisies informatiques, il est prudent de s'inscrire par courrier avant la course à l'adresse suivante : *MJC St Baudille, Place du Couderc 81660 PONT DE L'ARN*.
- **Art.6** Classement et récompenses : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. La remise de la récompense se fait si le coureur est présent.
- Art.7 L'inscription est gratuite pour la course enfants, 10€ (à l'avance) ou 12€ (sur place) pour la course à pied (17kms), 12€ par binôme (à l'avance) ou 16€ par binôme (sur place) pour la course avec relais (9 et 8 kms) et 6 € pour la randonnée (17 kms). Un lot sera offert aux 200 premiers coureurs inscrits.
- **Art.8** Si des concurrents abandonnent sur le parcours, ils sont priés de se faire connaître à la table d'inscription. Cette course compte pour le **Challenge du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.**
- **Art.9** Le service médical peut arrêter un concurrent pour raison médicale.
- **Art.10** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions pour les points non prévus dans le présent règlement.

Le simple fait de participer à cette épreuve implique la pleine acceptation du présent règlement.

Fait à Pont de l'Arn Le 19 octobre 2015 Le Président, Frédéric CARAYOL



Rond-point "La Richarde"

BOUT DU PONT DE L'ARN







LES MONTS DE ST BAUDILLE

COURSE NATURE



OIMANCHE



du Haut-Languedoc

COURSE A PIED comptant pour le challenge du Haut Languedoc

17 kms - DEPART 9h00

COURSE AVEC RELAIS à mi-parcours

9 et 8 kms - DEPART 9h00

RANDONNEE

12 kms - DEPART 8h00

SOUPE CHAUDE

COURSE ENFANTS

500 m ou 1 km - DEPART 10h00



MJC ST BAUDILLE

Place du Couderc 81660 PONT DE L'ARN

05.63.61.45.05 ou 05.63.61.24.86 ou 06.66.79.61.22

E-mail: mjcstbaudille@wanadoo.fr Site Internet: www.mjc-stbaudille.org